

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 avril 2013

N° 2013-09

ARRIVÉE

16 AVR. 2013

PREFECTURE DE
TARN ET GARONNE

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil treize, le 11 avril à 15 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	04 avril 2013	

Présents : MM. ASTOUL, ASTRUC, AURADE, CAMBON, LAMOLINAIRIE, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA et MOUCHARD.

Absents excusés : MM. AJAS, BONHOMME, DAGEN, GARRIGUES, MARTY, ROUCOLLE et SAZY.

Assistaient à la séance : M. PELZER représentant M. le Payeur Départemental, MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Budget Primitif 2013.

Le Président rappelle que le projet de Budget Primitif 2013 s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires présentées lors de la réunion du 22 février.

La présentation figurant ci-après distingue les compétences traditionnelles et les compétences optionnelles transférées lesquelles obéissent à des règles de financement différentes.

I. Les compétences traditionnelles relevant de l'ensemble des collectivités

A. Section de fonctionnement

1 – Opérations réelles

*** Dépenses**

Les principales dépenses réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 2 703 000 € de prestations de services (traitement des OM et tri des collectes sélectives) y compris les dépenses concernant l'expérimentation de l'extension des consignes de tri des plastiques pour 2 collectivités (SMEEOM Moyenne Garonne et SIEEOM Sud Quercy),
- 88 000 € de fonctionnement des quais (dont 52 000 € de remboursement aux collectivités pour la mise à disposition partielle de service),
- 505 800 € de transports {carburants (200 000 €), entretien (95 000 €), personnel, assurances, ...},
- 231 150 € pour l'ensemble des autres dépenses communes (structure, assurances, télécommunication, ...),
- 43 145 € d'intérêts pour l'emprunt relatif à l'aménagement des quais,
- 9 317 € d'intérêts pour la part résiduelle de l'emprunt affecté à l'acquisition des conteneurs pour déchetteries (couvert à parité par le Conseil Général et les collectivités bénéficiant du matériel),
- 60 000 € de dépenses imprévues de fonctionnement.

Recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles comprennent essentiellement :

- 3 136 710 € de participations des collectivités adhérentes au titre du « traitement/transport » (annexe 1) établies sur la base des quantités prévisionnelles de déchets traités et transportés et du nouveau barème proposé lors des orientations budgétaires, à savoir :
 - répercussion du coût de traitement des OMR résultant du marché en cours (72.80 €/T en 2013)
 - répercussion du coût de tri des CS résultant du marché (173.50 €/T en 2013)
 - répercussion du coût de traitement des refus (de chaque collectivité) résultant du marché en cours (78.15 €/T en 2013)

Ces trois coûts unitaires seront actualisés annuellement en fonction du coefficient de révision des prix du marché et de l'intégration des variations de TGAP ou autres taxes. Pour la TGAP, la dernière évolution est prévue en 2014 avec un relèvement de 15 € HT la tonne à 20 € la tonne.

- répercussion du coût de fonctionnement des quais de transfert (remboursement de mises à disposition, différentiel d'annuités restant à la charge du Syndicat, charges de fonctionnement, entretien du matériel, ...). Ce coût serait établi de la façon suivante :

Total des charges annuelles pour les 5 quais

Tonnage total annuel OMR + CS transitant par les quais

Ce coût moyen est établi à 4 €/tonne pour 2013 appliqué, pour chaque collectivité, au prorata des tonnages transférés.

- répercussion des coûts réels des transports avec les tarifs suivants pour 2013 :
 - 14.25 €/tonne pour les OMR (14.90 € en 2012)
 - 31.00 €/tonne pour les CS (32.00 € en 2012)
- répercussion des charges de structure proportionnellement à la population de chaque collectivité et en fonction du niveau de compétences transférées :
 - 1 €/habitant pour le 1^{er} niveau (compétences obligatoires traitement/transfert),
 - 1.5 €/habitant pour le 2^{ème} niveau (compétences obligatoires traitement/transfert + compétence optionnelle « déchèterie »),
 - 2 €/habitant pour le 3^{ème} niveau (totalité de la compétence « déchets ménagers »)
- 100 000 € de contribution du Conseil Général au fonctionnement de la structure,
- 55 000 € de produit de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM) remboursé aux collectivités en N+1,
- 261 914 € de participation du Conseil Général correspondant à une partie de l'annuité d'emprunt contracté pour l'aménagement des quais, à l'annuité d'emprunt contracté pour l'acquisition du matériel de transport et à la 8^{ème} annuité des quais provisoires.

2 – Opérations d'ordre (dépenses)

Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement pour l'ensemble des compétences (obligatoires et optionnelles) comprenant 260 581.10 € de dotation aux amortissements et 116 243.11 € de virement à la section d'investissement.

B. Section d'investissement

La section d'investissement est constituée des reports et des inscriptions nouvelles :

* Les reports (opérations réelles) :

Pour le BP 2013, les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : 2 277 655 €

Il s'agit des marchés attribués au 31-12-2012 concernant principalement les opérations ponctuelles (unité de traitement des matières de vidange) et le renouvellement de matériel engagé en 2012 (2 camions + remorques, tracto-pelle, chargeur).

- en recettes : 1 918 200 €

Il s'agit :

- des contrats d'emprunts conclus fin 2012 pour :
 - la plateforme « bois-énergie » et l'unité de traitement des matières de vidange : 700 000 €
 - le renouvellement de matériel : 365 000 €
- des subventions en capital d'ores et déjà acquises pour ces opérations (Région, Agence de l'Eau, FEDER) : 838 200 €
- le produit de cession (chargeur) : 15 000 €

* Les inscriptions budgétaires 2013 :

1 – Opérations réelles

* Dépenses

Les inscriptions 2013 ne concernent que :

- le remboursement de capital d'emprunts dont :
 - 166 700 € pour l'aménagement des quais,
 - pour 23 366 € de capital de la part d'emprunt affecté aux conteneurs des déchetteries (idem intérêts),

* Recettes

Il s'agit :

- pour 232 588 € de FCTVA sur les opérations réalisées en 2011,
- pour 15 000 € de produit de cession d'un véhicule Poids Lourds.

3 – Opérations d'ordre

Il s'agit des opérations équivalentes aux dépenses de la section de fonctionnement :

- 260 581.10 € de dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement,
- 116 243.11 € de virement provenant de la section de fonctionnement.

II. Les compétences optionnelles transférées et les opérations particulières

Concernant les dépenses des compétences optionnelles (déchetteries), celles-ci comprennent entre-autres les dépenses de transfert effectuées en régie directe avec les moyens du Syndicat et répercutées selon le barème suivant issu des modifications apportées lors de la réunion du 22 février dernier, à savoir :

- Forfait par enlèvement d'une benne et dépôt dans un rayon de 0 à 5 km : 20 €
- Forfait par enlèvement de 2 bennes et transport dans un rayon de :
 - 5 à 25 km..... 65 €
 - 25 à 50 km..... 95 €
 - 50 à 75 km..... 130 €
 - 75 à 100 km..... 160 €

A. Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

- * En dépenses :
 - 1 154 849 € pour la collecte (y compris crédits de reports et investissements nouveaux : renouvellement d'une BOM),
 - 240 625 € pour la déchetterie.
- * En recettes :
 - 188 384 € pour la collecte,
 - 39 025 € pour la déchetterie,
 - 469 915 € d'excédent reporté de 2012,
 - 670 000 € de participation de la Communauté de Communes propre aux compétences optionnelles équilibrant l'ensemble des dépenses et recettes (fonctionnement, investissement et reports).
 - 28 180 € de FCTVA sur les investissements réalisés en 2011 (acquisition de matériel),

Le budget réel propre aux compétences transférées par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron s'équilibre donc à 1 395 504 € en dépenses et recettes en tenant compte d'un crédit de report en dépenses de 40 000 € (bacs de collecte, etc ...) compris dans le montant total des crédits de report de 2 277 655 € évoqués ci-dessus.

B. SMEEOM de la Moyenne Garonne

Il s'agit, pour cette collectivité en 2013 :

- de la déchetterie de Montaigu (compétences optionnelles transférées),
- des déchetteries de Beaumont et Lavit (compétences optionnelles transférées).

- * Déchetterie de Montaigu
(9 Communes depuis 2010)

Dépenses :

- 23 681 € en investissement (amortissement emprunt),
- 73 958 € en fonctionnement (dont 14 418 € d'intérêts d'emprunt).

Total dépenses : 97 639 €

Recettes :

- 19 049 € de contribution du Conseil Général,
- 52 681 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes Montaigu Pays de Serres),
- 7 026 € de produits divers,
- 18 883 € résultat reporté.

Total recettes : 97 639 €

* Déchetteries de Beaumont et Lavit

Dépenses :

- 21 982 € en investissement (amortissement emprunt),
- 182 967 € en fonctionnement (dont 26 367 € d'intérêts),

Total dépenses : 204 949 €

Recettes :

- 20 919 € de contribution du Conseil Général aux investissements,
- 15 184 € de produits divers,
- 38 551 € d'excédent reporté,
- 130 295 € de contribution spécifique du SMEEOM (Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise).

Total recettes : 204 949 €

C. Communauté de Communes du Quercy Caussadais

* Décharge de Réalville

- Dépenses :

- | | |
|--|----------|
| - annuités d'emprunt : | 25 017 € |
| - provision pour travaux d'entretien et suivi de la décharge : | 9 000 € |

Total dépenses : 34 017 €

- Recettes :

- | | |
|---|----------|
| - contribution du Conseil Général : | 16 517 € |
| - excédent de fonctionnement reporté : | 10 000 € |
| - contribution spécifique
Communauté de Communes Quercy Caussadais | 7 500 € |

Total recettes : 34 017 €

* Déchetteries

1) Fonctionnement

Septfonds, Molières, Montpezat et Caussade

- Dépenses :

- | | |
|--|-----------|
| - annuité d'emprunt | 97 573 € |
| - fonctionnement :
(charges d'exploitation+personnel) | 325 943 € |
| - quote part achats en 2008 de 19 conteneurs pour déchetteries : | 3 512 € |

Total dépenses : 427 028 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Général : sur investissement	30 812 €
- participation provisionnelle : SIEEOM Sud Quercy pour utilisation déchetterie de Molières	4 400 €
- produits de gestion et divers :	31 586 €
- contribution Communauté de Communes Quercy Caussadais	291 000 €
- solde résultats 2012 :	69 230 €
	<hr/>
	Total recettes : 427 028 €

D. Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

* Déchetteries de Lexos et Parisot

- Dépenses :	
- annuité de l'emprunt transféré (400 000 €) : (dont 12 194 € d'intérêts)	36 275 €
- fonctionnement : (charges d'exploitation+personnel)	117 986 €
- quote part achats de 14 conteneurs en 2008 :	2 596.00 €
	<hr/>
	Total dépenses : 156 857 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Général : sur investissement	18 738 €
- produits de gestion et autres produits :	12 020 €
- contribution spécifique : Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	93 610 €
- Résultats 2012 reportés :	32 489 €
	<hr/>
	Total recettes : 156 857 €

E. Autres compétences particulières

- Gestion de la plateforme bois
 - dépenses 66 483 € (dont 36 503 € d'annuités d'emprunt)
 - recettes 66 483 € (dont subvention en annuités du Conseil Général)
- Gestion de l'Unité de traitement des matières de vidange

La mise en œuvre de cet équipement est prévue pour juin/juillet prochain.

La gestion de cet équipement fera l'objet d'un suivi sur un budget annexe qui sera ouvert, en accord avec M. le Payeur Départemental, lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif 2013,
- d'approuver le montant des contributions des collectivités membres selon l'état joint en annexe.

Fait et délibéré le 11 avril 2013

Le Président,

Jean CAMBON



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

PARTICIPATIONS 2013 Traitement / Transports (hors sur- tri des plastiques)

Collectivités	Pop 2013	Nature déchets	Rappel tonnages prévisionnels 2012	Rappel tonnages réels 2012	Tonnages prévisionnels 2013			Participation prévisionnelle brute 2013				Participation aux charges de structure	Régularisation 2012	Produit JRM 2012	Participation prévisionnelle 2013
					Traitement	refus de tri	Transport	Prestations marchés (TVA à 7%)		Dépenses quasi de transfert					
								Traitement	refus de tri		Transport en régie directe				
CdC Quercy Caussadais	19856	OM	5 700	5 788	5 850		5 850	425 880		83 363	23 400				
		CS	1 140	1 088	1 130	192	1 130	196 055	15 013	35 030	4 520		0		
		Total	6 840	6 876	6 980	6 980	6 980	621 935	15 013	118 393	27 920	29 784	-4 011	12 685	796 348
CdC Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron	7934	OM	2 050	2 100	2 150		2 150	156 520		30 638	8 600				
		CS	575	567	575	132	575	99 763	10 335	17 825	2 300		0		
		Total	2 625	2 667	2 725	2 725	2 725	256 283	10 335	48 463	10 900	11 901	2 646	6 592	333 935
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	15496	OM	4 200	3 963	4 200		4 200	305 760		59 850	16 800				
		CS	980	888	960	163	960	166 560	12 754	29 760	3 840		0		
		Total	5 180	4 851	5 160	5 160	5 160	472 320	12 754	89 610	20 640	30 992	-43 440	12 684	570 192
SIEEOM Sud Quercy	13532	OM	3 150	2 947	3 070		3 070	223 496		0	0				
		CS	540	532	580	116	580	100 630	9 065	0	0		0		
		Total	3 690	3 479	3 650	3 650	3 650	324 126	9 065	0	0	13 532	-17 334	5 097	324 292
SMEEOM Moy.Garonne (*)	33231	OM	8 100	7 691	7 800		7 800	567 840		111 150	31 200				
		CS	1 660	1 737	1 830	275	1 830	317 505	21 452	56 730	7 320		0		
		Total	9 760	9 428	9 630	9 630	9 630	885 345	21 452	167 880	38 520	40 220	-19 818	21 657	1 111 942
TOTAL GENERAL	90049	OM	23 200	22 489	23 070		23 070	1 679 496		285 000	80 000		0		
		CS	4 895	4 812	5 075	878	5 075	880 513	68 620	139 345	17 980		0		
		Total	28 095	27 301	28 145	28 145	28 145	2 560 009	68 620	424 345	97 980	126 429	-81 957	58 715	3 136 710

(*) compétence facultative "déchèterie" pour CCMPs et CCLOMA

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'ANNEE 2013

TABLEAU RECAPITULATIF

Collectivités	Participation au titre du traitement / transport	Participation au titre des compétences optionnelles transférées	Autres participations spécifiques		Contributions totales
			Nature	Montant	
CdC Quercy Caussadais	796 348	291 000	Décharge de Réalville Autre (PUNR, ...) [1]	7 500 462	1 095 310
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	333 935	93 610	TX voirie 2 253 € Autre (à déduire) [2]	2 253 343	429 455
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	570 192	670 000	Autre (PUNR, ...) [1]	113	1 240 305
SIEEOM Sud Quercy	324 292	0	Part déchèterie Molières Opération EECT (*)	4 400 15 465	344 157
SMEEOM Moyenne Garonne	1 111 942	182 976	Opération EECT (*) Autre (PUNR, ...) [1]	47 673 462	1 343 053
			dont : Cdc Lomagne: 130 295: Cdc QPS : 52 681		
TOTAL	3 136 710	1 237 586	-	61 939	4 452 281

(*) EECT : Expérimentation Extension Consigne de Tri des plastiques (convention Eco-Emballages) cf. détail calcul

[1] Pneus Usagés Non Réutilisables

[2] Remboursement carburant